

# Elections communales 2006

Belgique - België  
P.P. - P.B.  
1099 Bruxelles X  
BC 15544

## CAHIER DE REVENDICATIONS

Ce document a pour ambition d'alimenter les réflexions. Celles des élus communaux qui veulent prendre position sur les problématiques liées aux jeunes et à leur intégration dans la société. Celles des jeunes, membres de groupes locaux d'Organisations de Jeunesse ou non, qui veulent interpeller les élus locaux.

Nous allons aborder différents thèmes en lien avec le secteur de la jeunesse, son développement et ses préoccupations. Nous allons exprimer un certain nombre de revendications générales et de propositions concrètes concernant ces thèmes. Celles-ci ne sont évidemment pas exhaustives et doivent être adaptées aux réalités locales.

Nous espérons que ce document donnera naissance à de nombreuses collaborations entre les locales des Organisations de Jeunesse et les mandataires communaux.



### Sommaire

Introduction	p. 1
Ensemble, on est plus forts	p. 2
Bénévolat et vie associative	p. 3
Commune et éducation	p. 6
Qualité de vie	p. 9
Expressions culturelles	p. 12
Environnement	p. 14

## ENSEMBLE ON EST PLUS FORTS

Mesdames et Messieurs les candidats aux élections communales.

En dehors des lieux formels d'éducation et de formation, les Organisations de Jeunesse élaborent des politiques de **FORMATION** et d'**ÉDUCATION** permanente que les communes devraient soutenir davantage. Les Organisations de Jeunesse jouent un rôle d'utilité publique au sein des communes. Elles offrent tout au long de l'année, à tous les jeunes sans distinction, des lieux de démocratie, d'ouverture, de

prévention, de participation active, d'apprentissage de la vie en commun et de mise en pratique de valeurs... Dans bien des communes, les groupes de jeunes sont des acteurs dynamiques. Ils apportent de la vie dans les quartiers, essentiellement par leurs activités mais aussi par leurs collaborations lors de manifestations du secteur associatif et des pouvoirs publics locaux.



Qui sont les acteurs jeunes de la commune ? Combien sont-ils ? Comment sont-ils organisés ? De quels milieux proviennent-ils ? Où vivent-ils leurs actions ? Quels projets pédagogiques mettent-ils en œuvre ? Qu'en est-il de la formation des animateurs ? De quels budgets disposent-ils ? Autant de questions dont les réponses apportent des éclairages sur la réalité des Organisations de Jeunesse actives dans votre entité. Leurs dimensions de proximité, de terrain, d'ouverture, d'action concrète, de rencontre avec parents et jeunes, les mettent en position d'observateurs privilégiés de diverses réalités qui dépassent le cadre de leur action et sur les véritables enjeux liés à la jeunesse. Envisager une **POLITIQUE DE JEUNESSE** pour les jeunes sans les associer et les consulter est contraire aux valeurs que les Organisations de Jeunesse véhiculent auprès des jeunes.



*Les Organisations de Jeunesse membres du CJC proposent des projets et un fonctionnement dans lesquels les jeunes agissent en CRACS (citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires). Par leurs actions, elles concourent à la construction d'une société plus juste. Elles développent et relayent des points de vue particuliers sur la vie en société : ceux des jeunes. Pour mener à bien ces missions, elles ont besoin d'un soutien ferme de la part des pouvoirs publics.*

Nous sommes convaincus de l'intérêt et de l'importance de **RELATIONS** harmonieuses entre les Organisations de Jeunesse et les communes. D'une part, les communes ont intérêt à disposer sur le territoire d'Organisations de Jeunesse dynamiques proposant des projets citoyens et éducatifs à un maximum d'enfants et contribuant à la vie des villages et des quartiers. D'autre part, les Organisations de Jeunesse peuvent être renforcées dans leurs actions par des pouvoirs locaux qui les soutiennent concrètement et les encouragent à toujours plus de qualité dans leurs actions.

En tant qu'élus, les hommes politiques locaux se doivent d'être à l'écoute des **ORGANISATIONS DE JEUNESSE** parce que les associations sont multiples et qu'il n'y a pas une mais des jeunesse qu'il faut faire se rencontrer. Parce que, néanmoins, ces associations visent toutes l'accueil et l'ouverture aux différences, la solidarité et la construction d'un monde plus juste.

## BENEVOLAT ET VIE ASSOCIATIVE

Les Organisations de Jeunesse sont des lieux où se créent et se vivent des projets pédagogiques. Les animateurs bénévoles peuvent se former à des techniques d'animation, réfléchir à leur engagement, acquérir le sens des responsabilités et de l'esprit d'initiative, découvrir toutes les notions liées à la vie de groupe... La commune doit reconnaître l'apport du volontariat et le travail des OJ sur son territoire car ceux-ci permettent l'intégration, l'échange interculturel, l'altruisme au sein de la commune.



En outre, envisager une politique de jeunesse pour les jeunes sans les associer et les consulter est contraire aux valeurs que les OJ véhiculent auprès des jeunes. La consultation et la concertation des Organisations de Jeunesse doit être systématisée dans le cadre de la mise en place d'une réelle politique de jeunesse. En effet, chaque commune devrait prévoir un plan d'action concret visant à impliquer les jeunes dans la vie communale dans le but de faciliter l'intégration des jeunes et d'éviter toutes les formes de stigmatisation et de ghettoïsation.

**1. Considérer le secteur de la jeunesse comme une priorité. En matière de développement de l'enfant et d'apprentissage de la vie en société, il offre une complémentarité indispensable aux lieux formels d'éducation que sont l'école et la famille.**

- Désigner un échevin en charge de la jeunesse ;
- Entretenir les relations avec les acteurs associatifs et répondre (positivement ou négativement) aux sollicitations dans des délais raisonnables ;
- Elaborer, en concertation, des principes objectifs dans la répartition des aides et subsides aux différents acteurs jeunes ;
- Valoriser et soutenir la complémentarité et les collaborations possibles entre les différents partenaires communaux : OJ, CPAS, centre culturel, Maison des Jeunes, écoles, Services d'Aide à la Jeunesse...



**2. Apporter un soutien financier et matériel aux Organisations de Jeunesse pour les aider à développer leur projet pédagogique auprès des enfants et des jeunes.**

- Soutenir les projets ponctuels des OJ ;
- Mettre à disposition des OJ les moyens matériels de la commune : un camion ou un bus pour des ramassages d'enfants, des départs en excursion, plaines ou camps d'été ; des panneaux, tables, podium ou containers pour des animations... ;
- Développer et soutenir les initiatives en matière de formation en dehors des périodes d'enseignement ;
- Soutenir les dépenses des volontaires qui ne sont pas prises en charge par leur OJ.

### 3. Favoriser un accès gratuit ou avantageux aux infrastructures publiques pour les membres des Organisations de Jeunesse.

- Octroyer des locaux (création d'une Maison des associations, contrat avec bail emphytéotique...) ou des fonds pour leur rénovation ;
- Accorder un accès gratuit, sinon avantageux, aux infrastructures communales (salle, bibliothèque, ludothèque, piscine, musées...)
- Veiller à plus d'espaces verts accessibles pour l'organisation d'activités ludiques.

### 4. Permettre aux Organisations de Jeunesse de faire la promotion de leurs activités via les canaux locaux d'information.

- Relayer sur le site de la commune et dans le bulletin communal l'information concernant le volontariat et les activités des OJ ;
- Permettre un accès aux écoles communales pour présenter les actions des organisations et mouvements de jeunesse.

### 5. Développer, au-delà d'une démocratie « représentative », une démocratie « participative »

- Proposer des moments de rencontres formels entre les représentants des jeunes et ceux de la commune au sein d'une commission jeunesse, un conseil consultatif local des jeunes, une coordination locale des OJ ;
- Considérer les Organisations de Jeunesse non pas en quémendeurs mais plutôt comme des partenaires privilégiés dans l'élaboration d'une politique de jeunesse globale au plan local.



## COMMUNE ET EDUCATION

L'enseignement joue un rôle essentiel pour l'apprentissage d'une citoyenneté responsable, active, critique et solidaire. En tant qu'acteur privilégié de l'enseignement fondamental, les communes doivent porter une attention particulière à la nature et la qualité de l'enseignement dispensé dans leurs établissements.



Au-delà du scolaire, la commune est au cœur de l'action car elle est au plus proche des gens. Elle a donc une place privilégiée pour éduquer les consciences en articulation avec le monde associatif. Elle doit fournir à ses citoyens la possibilité d'accéder facilement à l'information et leur réserver un espace au sein de celle-ci.

En particulier, il faut que cette démarche interroge notre société de consommation dans laquelle tout est considéré comme une marchandise, y compris ce qui touche aux besoins essentiels et vitaux d'une société (santé, enseignement, eau, services publics et collectifs en général). Des moyens concrets s'imposent pour aider les jeunes à comprendre ces enjeux et à y faire face dans leur quotidien. Ceux-ci doivent être débattus avec les jeunes là où ils se trouvent (notamment à l'école et au sein des OJ).

### 1. Eduquer les jeunes à une consommation équitable et respectueuse de l'environnement et de la dignité humaine.

- Réunir les différents acteurs du monde de l'éducation pour avoir une réflexion concertée et des actions communes, pour assurer des campagnes citoyennes d'information sur l'éco-consommation, la consommation éthique, la consommation responsable et équitable... ;
- Définir avec des partenaires associatifs, dont les organisations de jeunesse, des alternatives solidaires et créatives à la consommation passive.





**2. Offrir aux citoyens des sources d'informations diverses et modernes concernant leur commune et ce qu'il s'y passe pour qu'ils puissent interagir avec elle et entre eux.**

- Envoyer à tous les jeunes âgés d'au moins 16 ans une brochure explicative du fonctionnement communal et de ses services ;
- Donner au sein de l'information locale une place plus importante aux nombreuses initiatives positives des jeunes ;

À la suite du décret « missions » de 1997 qui prévoit l'organisation d'un « Conseil de participation » au sein de tous les établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Communauté, on peut :

- Favoriser les conseils de classe et de participation efficaces, démocratiques et participatifs ;
- Faire une évaluation rigoureuse de l'apport et du fonctionnement de ces conseils de participation pour identifier les difficultés et y remédier ;
- Permettre à tous les acteurs de ces conseils de participation d'être sur un pied d'égalité dans la maîtrise des dossiers en proposant des programmes de formation systématique des délégués de classe.

**3. Faire de l'école un lieu de participation citoyenne qui ne se contente pas de jouer un rôle descendant de transmission de savoirs mais qui a aussi une perspective humaniste, citoyenne vitale pour alimenter les fondements de notre civilisation démocratique.**

### 4. Lutter contre les inégalités de l'entrée à la sortie des systèmes éducatifs.



- Garantir à tous les jeunes un enseignement de qualité ;
- Assurer une réelle mixité sociale au sein des établissements et assurer un même droit à l'émancipation à tous. Cela se joue dès la maternelle et dans le primaire, où les écoles communales représentent près de 50 % de l'offre scolaire ;
- Contraindre les écoles à sortir des logiques de concurrence, qui font de l'enseignement un « marché » scolaire ;
- Lutter contre le décrochage scolaire et soutenir des initiatives associatives telles que les écoles de devoirs ou le réseau d'alphabétisation pour pallier aux carences du système d'enseignement.

### 5. Encourager les initiatives visant à créer des liens entre les acteurs sociaux, culturels, économiques et institutionnels locaux et l'école.

- Encourager et veiller à ce que le monde de l'enseignement porte un intérêt à l'engagement bénévole des jeunes au sein de l'associatif (ONG, OJ...) en organisant par exemple une semaine de la citoyenneté ;
- Développer la dimension de citoyenneté dans la formation ;
- Développer l'éveil critique du jeune par rapport à son environnement ;
- Accentuer l'ouverture de l'école à d'autres milieux de vie comme les organisations de jeunesse et milieux associatifs.



## QUALITE DE VIE

Notre société fonctionne de plus en plus à deux vitesses et les phénomènes d'exclusion et d'exploitation s'amplifient. Pour renverser cette tendance, il est nécessaire de développer des politiques permettant d'accroître la qualité de vie de chaque citoyen, de diminuer les inégalités et de lutter contre l'exclusion sociale.

Il faut s'attaquer aux causes réelles des déséquilibres sociaux plutôt qu'à leurs manifestations publiques. Il faut favoriser la prise de responsabilités des citoyens plutôt que mettre en place des politiques sécuritaires (préventives et répressives). Il faut davantage voir dans les citoyens (particulièrement les jeunes) un potentiel positif et non un problème ou un risque pour la société.

Pour permettre aux jeunes de s'épanouir en citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires, la commune doit leur fournir un cadre de vie digne et leur permettre de s'insérer positivement dans la société. Cela passe par l'accès à un emploi sûr, un logement décent et l'accès aux services et transports publics.



### **1. Permettre aux jeunes d'accéder à un logement décent et favoriser une cohabitation harmonieuse entre les citoyens.**

- Prévoir une stratégie visant la mixité sociale des quartiers afin d'éviter les ghettos ;
- Appliquer la loi permettant la réquisition d'immeubles vides ;
- Renforcer le rôle et les moyens des Agences Immobilières Sociales ;
- Gérer de manière « plus saine » les logements sociaux ;
- Soutenir le développement de coopératives à finalité sociale dans des quartiers en difficulté ;
- Associer les jeunes à la réflexion sur le plan triennal de logement.

### 2. Développer davantage la mobilité des personnes valides et handicapées, les transports en commun à moindre coût et aider les jeunes à mieux percevoir les conséquences de leurs choix en terme de mobilité sur notre écosystème.

- Mettre en place des modes de déplacement alternatifs;
- Organiser des plans de déplacement via les transports en commun ;
- Renforcer l'offre de transports en commun, notamment la nuit ;
- Réduire les tarifs des titres de transports ;
- Etudier la possibilité d'accès gratuit aux transports en commun pour les jeunes quelque soit leur statut, et ce jusqu'à l'âge de 25 ans ;
- Organiser une meilleure coordination entre tous types de moyen de transport ;
- Mettre en place des pistes cyclables sécurisées ;
- Aménager l'accès pour les personnes handicapées à toutes les infrastructures et soutenir les initiatives favorisant l'accès aux personnes handicapées.



### 3. Mener une politique de santé qui prenne en compte l'accompagnement et le suivi des jeunes en crise et de leur entourage et mettre en œuvre des actions de promotion et d'éducation à la santé.

- Identifier et suivre, à l'école ou dans une structure attachée (centres PMS par exemple), des jeunes présentant un ou des risques (toxicomanie, maladies sexuellement transmissibles, symptômes dépressifs, obésité...);
- Mettre en place pour la famille confrontée à un jeune en crise (toxicomanie, alcoolisme, suicide,...) des intervenants de première ligne formés et articulés aux divers centres spécialisés de prise en charge, dont les moyens doivent par ailleurs être renforcés ;
- Mener de réelles politiques de promotion de la santé mentale au plan local.

## QUALITE DE VIE

### 4. Rendre le vote des étrangers non-européens effectif.

- Rendre automatique l'inscription des étrangers non-européens résidant en Belgique depuis 5 ans sur les listes des électeurs.



### 5. Veiller à ce que l'accès à l'emploi soit un droit pour chacun quelque soit sa condition, favorisant ainsi l'insertion sociale de tout individu. Développer, appliquer et évaluer des mesures qui soutiennent effectivement la création d'emploi.

- Favoriser l'investissement, soutenir le développement d'entreprises créatrices d'emplois, créer directement comme pouvoir public des emplois de proximité, ceci dans le cadre de contrats et d'emplois de qualité (à durée indéterminée, à temps plein) ;
- Prévoir un plan de formation pour tous les travailleurs en sous-statuts et à durée déterminée (PTP, APS,...) ;
- Soutenir les initiatives d'économie sociale afin de développer la création d'emplois de proximité.

## EXPRESSIONS CULTURELLES

Il est indéniablement admis que la culture et les loisirs, tout comme le travail, contribuent à la réalisation de l'individu dans sa relation aux autres. Y avoir accès, c'est avoir accès à l'épanouissement, c'est forger son identité. Ils ont un rôle émancipateur. L'accès aux loisirs et à la culture pour tous doit devenir une priorité.



### 1. Démocratiser l'accès aux biens culturels et aux infrastructures sportives et de loisirs.

- Reconnaître et soutenir davantage des institutions telles que les Académies de musique et d'art, les bibliothèques publiques, les centres culturels locaux et régionaux car ils visent l'accès de tous et par tous à la culture ;
- Informer les publics bénéficiant du « chèque-culture » de son existence et ne pas réserver celui-ci uniquement à certains spectacles ciblés ;
- Attendre des clubs sportifs subsidiés qu'ils consacrent une partie de leurs recettes au financement de promotion du sport pour tous.

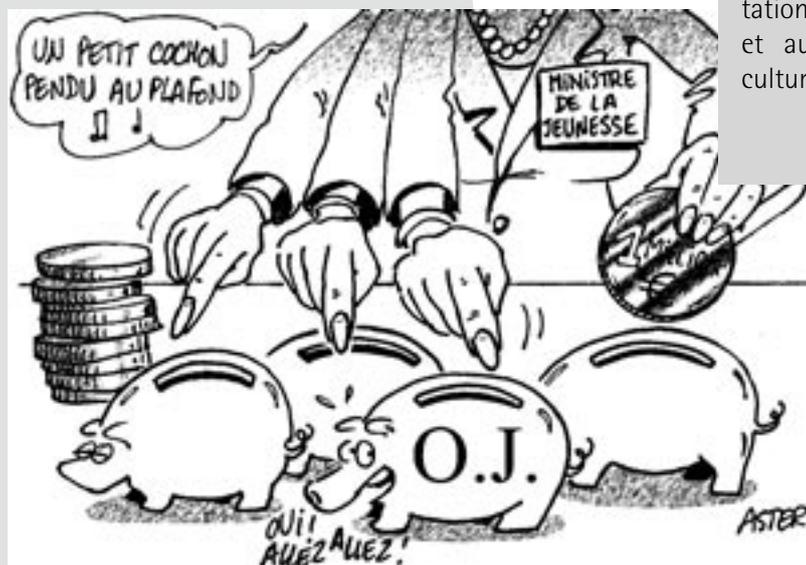
### 2. Prendre en considération et valoriser la « culture jeunes ».

- Donner plus de visibilité pour les créations et plus d'endroits ouverts à tous, où l'on puisse venir découvrir de nouvelles formes d'expression ;
- Développer dans les écoles primaires des cours d'expression artistique qui permettent aux enfants d'éveiller leur créativité mais aussi de les ouvrir à différents courants artistiques ;
- Soutenir et développer les différents moyens et modes d'expression sur le plan financier, logistique et humain (lieux, matériel, facilités, incitants.....).



### 3. Mettre en œuvre des politiques culturelles et d'information globales, transversales et cohérentes.

- Clarifier les champs d'application du budget attribué à la culture ;
- Construire un véritable projet culturel en concertation avec les citoyens en garantissant le fonctionnement démocratique et la représentation paritaire dans les conseils, commissions et autres instances relatives à la politique culturelle.



## ENVIRONNEMENT

Alors que l'on commence à peine à se rendre compte que les ressources énergétiques que nous utilisons ne sont pas inépuisables, les pouvoirs locaux ont le devoir d'initier l'utilisation d'énergies alternatives et de mettre en place de nouvelles pratiques plus respectueuses de notre écosystème.

### 1. Favoriser l'éducation à l'environnement par des gestes citoyens et respectueux de la nature.



- Créer des ponts au plan local entre le monde de la nature et de l'environnement (associations d'éducation à l'environnement, mouvements naturalistes, guides nature, exploitants forestiers et agricoles, autorités publiques compétentes...) et le monde des jeunes.

- Etablir un plan de gestion efficace de l'énergie (eau, électricité,...) des bâtiments publics ;
- Soutenir la construction et la rénovation d'habitats durables ;
- Intégrer des indicateurs de développement durable dans les marchés publics ;
- Evaluer la pertinence de l'installation de nouveaux zonings ou d'entreprises en fonction de critères de développement durable (nombre d'emplois à l'hectare, impacts environnementaux...).

### 2. Inscrire sa commune dans une politique qui privilégie le développement durable.



### 3. Mettre en œuvre une gestion saine et efficace des déchets.

- Obliger les entreprises, établissements, institutions, lieux publics, etc. à disposer de poubelles sélectives ;
- Mettre plus de poubelles publiques en rue, davantage vidées et « doublées » (PMC/ autres) ;
- Informer régulièrement les citoyens sur la manière dont leurs déchets sont traités.



Conseil de la Jeunesse Catholique (CJC)  
Rue de la Charité, 43 - 1210 Bruxelles  
Tél : 02/230.32.83 - Fax : 02/230.68.11  
cjc@cjc.be  
www.cjc.be



Fédération Nationale des Patros (FNP)  
Rue de l'Hôpital, 17  
6060 Gilly  
Tél. : 071/28.69.50  
Fax : 071/42.04.53  
fnp@patro.be  
www.patro.be



Fédération Nationale des Patros Féminins (FNPF)  
Rue de l'hôpital, 15  
6060 Gilly  
Tél. : 071/28.69.55  
Fax : 071/42.04.53  
fnpf@patro.be  
www.patro.be



Guides Catholiques de Belgique (GCB)  
Rue Paul Emile Janson, 35  
1050 Bruxelles  
Tél. : 02/538.40.70  
Fax : 02/537.3362  
gcb@guides.be  
www.guides.be



Jeunesse Et Santé (J&S)  
Chaussée de Haecht, 579/40  
1031 Bruxelles  
Tél. : 02/246.49.81  
Fax : 02/243.20.52  
j&s@mc.be  
www.jeunesseetsante.be



Gratte  
Rue Hector Genard, 2  
1070 Bruxelles  
Tél. : 02/534.20.28  
Fax : 02/534.61.10  
gratte.info@tiscali.be  
www.gratte.org



Volontariat d'Entraide et Amitié  
Rue de la Charité, 43  
1210 Bruxelles  
Tél. : 02/219.15.62  
Fax : 02/233.3356  
info@entraideetamitie.be  
www.entraideetamitie.be



Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC)  
Rue d'Anderlecht, 4  
1000 Bruxelles  
Tél. : 02/513.79.13  
Fax : 02/513.47.11  
jocnationale@skynet.be



Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine (JOCF)  
Rue des Mouchérons, 3  
1000 Bruxelles  
Tél. : 02/513.79.12  
Fax : 02/513.47.11  
jocnationale@skynet.be



Jeunes Syndicalistes CSC (J/CSC)  
Chaussée de Haecht, 579/40  
1031 Bruxelles  
Tél. : 02/246.32.19  
Fax : 02/246.30.10  
jeunes@acv-csc.be  
www.acv-csc.be/jeunes



Jeune Et Citoyen (JEC)  
Rue du Marteau, 19  
1000 Bruxelles  
Tél. : 02/218.05.59  
Fax : 02/223.15.93  
info.bxl@jeuneetcitoyen.be  
www.jeuneetcitoyen.be



Action Ciné-Média Jeunes (ACMJ)  
Chaussée Brunehaut, 37  
7022 Mesvin  
Tél. : 065/34.63.01 - Fax : 065/34.63.01  
Info@acmj.be



Les Gîtes d'Etapes du Centre Belge  
du Tourisme des Jeunes (CBTJ)  
Rue Van Orley, 4  
1000 Bruxelles  
Tél. : 02/209.03.00  
Fax : 02/223.03.89  
info@gitesdetape.be  
www.cbtj.be



Conseil Jeunesse Développement (CJD)  
Rue de la vignette, 179  
1160 Bruxelles  
Tél. : 02/660.91.42  
Fax : 02/673.69.97  
cjd1160@skynet.be

Service d'Information et d'Animation des Jeunes (SIAJ)  
Rue du Marteau 19  
1000 Bruxelles  
Tél. : 02/219.46.80  
Fax : 02/223.15.93  
siaj@skynet.be  
www.siaj.be



Génération Nouvelle (GEN)  
Avenue Jules Vandeleene, 14  
1160 Bruxelles  
Tél. : 02/660.63.15  
Fax : 02/673.21.93  
focolare.bruxelles@pi.be

Indications (ex Jeunesse Présente)  
Rue du Marteau, 19  
1000 Bruxelles  
Tél. : 02/218.58.02  
Fax : 02/217.51.71  
indications@indications.be



Plus d'info sur notre site internet [www.cjc.be](http://www.cjc.be).  
Il propose notamment une présentation de  
chacune de nos associations et renvoie aux  
sites des OJ.